

ARRÊTÉ MUNICIPAL
ARRETE DE FIN DE FONCTION
D'UN MANDATAIRE SUPPLEANT DE LA REGIE DE RECETTES DU CENTRE CULTUREL DE LA
COMMUNE D ISLE

Le maire de la Commune d'Isle (Haute-Vienne),

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction interministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics,

Vu l'arrêté du 18 janvier 2021 instituant une régie de recettes du Centre culturel de la commune d'Isle.

Vu l'arrêté n°2021-05 de nomination de M THIRIET Bertrand en qualité de mandataire suppléant.

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 8 janvier 2021.

ARRETE

Article 1 : A compter du 31 août 2024, il est mis fin aux fonctions de mandataire suppléant de la régie de recettes du Centre culturel de la commune d'Isle de M. Bertrand THIRIET.

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Limoges et Amendes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ISLE, le 28 septembre 2026

Le maire
Conseiller départemental,



Notifié le, 29/09/2026